



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2012

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
7^{ème} Forum de « Paris-Capitale Economique »**

**Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Mardi 30 octobre 2012**

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le Vice-Président de la Commission Européenne
Monsieur le Commissaire Européen
Mesdames et Messieurs les Ministres
Mesdames et Messieurs les élus
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier de m'avoir invité à venir clôturer les travaux de votre 7^e Forum, car j'y attache une très grande importance.

Vous avez en effet choisi de le consacrer à l'émergence du pôle scientifique et économique de Paris-Saclay et à son impact sur l'attractivité internationale de la métropole parisienne.

C'est une question essentielle. D'abord pour l'Ile-de-France et la capitale, bien sûr. Mais aussi pour notre pays tout entier, pour le modèle de développement économique que nous voulons promouvoir et pour la place de la France dans la compétition mondiale.

Paris-Saclay, c'est d'abord un projet scientifique et économique exceptionnel.

Sur le plan scientifique, c'est le regroupement - inédit en France à cette échelle - de 2 universités, 11 grandes écoles et 6 organismes de recherche. Soit plus de 10 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, près de 50 000 étudiants, dont 30 000 en master et en doctorat. **C'est un regroupement remarquable par sa qualité** : l'une des deux universités, Paris Sud, est celle dont la notoriété internationale est la plus forte ; les grandes écoles concernées sont considérées comme les meilleures, et quasiment tous les grands organismes de recherche sont présents.

Le projet ne se contente pas de rapprocher des établissements aujourd'hui éloignés les uns des autres. C'est un regroupement qui s'opère autour d'un projet scientifique commun, porté aujourd'hui par une fondation de coopération scientifique dont je salue le directeur, Dominique Vernay. **Mais cette fondation n'est qu'une étape vers la transformation de Paris-Saclay en une grande université d'un type nouveau.** L'objectif sera de donner au formidable potentiel rassemblé en son sein une capacité d'action, une reconnaissance et une attractivité au plus haut niveau mondial.

Mon gouvernement est d'autant plus déterminé à soutenir ce projet qu'il est **le fruit d'une longue maturation** qui a débuté dans les années 1950.

Soutenir Paris-Saclay, c'est commencer par concrétiser des engagements forts. Je confirme donc la dotation exceptionnelle d'un milliard d'euros, destinée aux opérations immobilières prévues pour rapprocher les établissements ; je confirme la dotation en capital du Plan Campus, pour un montant de 850 millions d'euros ; je confirme enfin la dotation supplémentaire de près d'un milliard d'euros au titre des investissements d'avenir.

Soutenir Paris-Saclay, c'est aussi accompagner le projet face aux défis qu'il doit relever.

Il faut d'abord inventer une organisation nouvelle, qui permette aux différents établissements de **créer une synergie à partir de leurs atouts et de leurs identités spécifiques**, pour aller au-delà de la simple juxtaposition de leurs compétences. Cela implique que la fondation de coopération scientifique se situe sans attendre dans la perspective d'une optimisation scientifique et logistique ambitieuse.

C'est l'un des enjeux débattus dans le cadre des Assises nationales pour l'enseignement supérieur et la recherche. **Je souhaite que les propositions qui en sortiront permettent de donner une forme adaptée à de tels regroupements entre universités, organismes de recherche et grandes écoles.** Je sais que la ministre est attentive à cette demande qui s'exprime à Paris-Saclay comme dans d'autres régions et le projet de loi qu'elle portera au début de l'année prochaine y répondra.

Au-delà des questions d'organisation, **la dynamique de formation et de recherche doit être à la hauteur des ambitions de ce « cluster », qui a vocation à jouer les premiers rôles sur la scène internationale.** Si la taille cumulée des établissements d'enseignement supérieur de Paris-Saclay est comparable à celle des plus grandes universités, la proportion de doctorants est moindre, ce qui constitue une relative faiblesse. Il faudra notamment accroître le nombre de doctorants étrangers, qui participent de l'attractivité du site.

Cette dynamique doit permettre le développement de relations nouvelles entre universités et grandes écoles. Dans le même esprit, des relations nouvelles se développeront entre les universités de Paris-Sud et de Versailles Saint-Quentin, des universités proches comme celle d'Evry tireront profit de cette dynamique et Paris-Saclay devra développer une coopération de qualité avec les établissements de Paris intra-muros.

Je veux insister sur ce point. Il serait absurde d'opposer Saclay à Paris, comme le gouvernement précédent a parfois pu le faire.

La future université Paris-Saclay doit aussi se tourner vers les acteurs économiques. On ne peut en effet imaginer que ce potentiel considérable, qui représente environ 13% de la recherche française, ne soit pas mobilisé hardiment au bénéfice des entreprises, petites ou grandes, qui ont tant besoin de ressorts nouveaux pour se développer et créer des emplois.

Grande université scientifique, Paris-Saclay le sera d'autant plus qu'elle sera aussi une grande université de l'innovation, suscitant la création de nouvelles entreprises, partageant avec les groupes industriels installés sur le site de nouvelles interfaces recherche-industrie. Et au-delà, ce sont les entreprises des villes environnantes qui bénéficieront d'une dynamique nouvelle. **L'objectif, ambitieux, est de susciter la création de 4 000 à 6 000 emplois chaque année.**

Si nous y mettons les moyens et l'énergie nécessaires, Paris-Saclay sera à la fois un grand centre scientifique de rayonnement mondial, et le ferment local et un exemple national du redressement de notre compétitivité et de notre appareil industriel.

Mais Paris-Saclay est aussi un projet majeur d'aménagement du territoire.

Comme pour tous les « clusters » de cette ambition, qui ont fait la preuve de leur efficacité, la réussite dépend d'un facteur essentiel : la volonté de coopération entre les acteurs du projet ne doit pas être entravée par des contraintes de mobilité excessives. Plus largement, l'attractivité du site, sur le plan professionnel, ne doit pas être amoindrie par une qualité de vie médiocre.

La question des transports est centrale. Et Saclay doit s'inscrire dans la démarche que je porte pour l'amélioration des transports en Ile-de-France.

Les lignes existantes de RER, de métro et de bus fonctionnent mal. Elles sont empruntées quotidiennement par des millions de franciliens. **Il faut les rendre plus fiables, sans attendre. Même si cela n'est pas aussi impressionnant qu'un nouveau réseau de métro automatique, il faut commencer par là.** Et si nous ne faisons pas un effort important pour nos lignes actuelles, les futures lignes du métro automatique n'auront aucun sens : elles se trouveront connectées à un réseau erratique et vieillissant.

Il faut que les collectivités, notamment à travers le STIF, déterminent avec l'Etat et les opérateurs les travaux qui doivent être accélérés ou lancés. Les principales urgences sont les RER, notamment le B, qui dessert à partir de Massy la zone de Saclay. Les travaux du RER B Nord sont lancés et ils seront livrés l'année prochaine. Le matériel roulant de la ligne est en cours de rénovation. Il faut maintenant traiter spécifiquement le Sud. C'est un enjeu immédiat pour Saclay et pour le démarrage de ce « cluster ».

Bien sûr, le réseau existant ne pourra pas répondre à lui seul aux perspectives ambitieuses de développement, que nous partageons pour la Métropole capitale. **La réalisation de la ligne de métro automatique du Grand Paris Express sera nécessaire, pour apporter une réponse efficace à la saturation du réseau actuel et pour le développement de la région.**

Mais je veux vous le dire franchement. **L'exercice d'actualisation des coûts et de priorisation des travaux du futur métro automatique, engagé par Cécile Duflot à ma demande, est indispensable.** Indispensable pour tenir un discours de vérité aux habitants, aux élus, aux chercheurs, aux entrepreneurs. **Il était illusoire de penser que tout serait fait tout de suite.**

Nous disposerons de tous les éléments au début de l'année prochaine. Sur ces bases, dès que cela sera nécessaire - et en 2015 s'il le faut, nous mettrons en place la dotation d'un milliard au capital de la société du Grand Paris.

La liaison jusqu'à Saclay trouvera naturellement sa place dans ce cadre. Car **le développement urbain, universitaire et économique de Paris-Saclay ne peut se concevoir**

sans qu'un moyen de transport adapté ne desserve le plateau et l'accompagne dans sa montée en puissance.

Parmi les conditions de la réussite du projet, **je veux mettre également l'accent sur la qualité de l'urbanisme et la qualité de vie sur le plateau.**

J'attache une grande importance à la mixité des fonctions, qui forge l'urbanité. La ville doit mêler les bâtiments tertiaires à l'habitat, aux commerces, aux équipements, aux espaces publics et aux services. **Cette mixité conditionnera la qualité de vie des habitants du plateau ; et la qualité de vie constituera elle-même un facteur d'attractivité déterminant.** De ce point de vue, un changement de modèle s'impose : à la juxtaposition de territoires spécialisés et fermés sur eux-mêmes – universités et grandes écoles d'un côté, lotissements pavillonnaires de l'autre, zones commerciales un peu plus loin – doit se substituer une ville. C'est-à-dire un tissu urbain continu et dense, qui rassemble et qui décloisonne.

Un urbanisme de qualité, cela suppose bien sûr une action déterminée en faveur du logement. **Avec 6 000 à 8 000 logements neufs par an, le site de Paris-Saclay contribuera au vaste effort de construction de logements que mon gouvernement a engagé et qui est vital pour la métropole francilienne.** Des logements sont déjà programmés dans les différentes zones d'aménagement, à commencer par le campus. Il en faudra plus encore pour les années à venir.

Je veux souligner devant vous la nécessité d'un engagement de tous. Je l'ai déjà dit pour les acteurs scientifiques et économiques. Mais il importe tout autant que les collectivités locales soient pleinement impliquées dans ce projet d'aménagement majeur. Sous l'autorité de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du préfet de région, l'Etat veillera à ce que les deux contrats de développement territorial de Paris-Saclay traduisent l'ensemble des engagements. J'invite d'ailleurs la région Ile-de-France et les conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines à se joindre à ces contrats, s'ils le souhaitent. La loi leur en ouvrira rapidement la possibilité.

L'Etat veillera aussi à ce que l'établissement public de Paris-Saclay, qui pilote le projet d'aménagement urbain, respecte la feuille de route fixée - j'en profite pour saluer le travail de Pierre Veltz. L'Etat aménageur sera un Etat partenaire.

Mesdames et Messieurs, **ma volonté, c'est que Paris-Saclay ait un rôle structurant dans le cadre de la Métropole Capitale que j'appelle de mes vœux.** Paris-Saclay peut être demain, si nous le voulons tous ensemble, une référence internationale non seulement en matière d'innovation scientifique, technologique et économique, mais également en matière d'innovation urbaine.

Je vous remercie de votre attention.